

Lavey-Morcles informations



JUILLET 2026

Rédaction & Edition : Municipalité de Lavey-Morcles
Graphisme & Print : pir2.ch

Nouvelle législature : ils ont prêté serment.

Mercredi 3 juin 2026, les nouvelles autorités rocannes ont prêté serment en promettant d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud.

Elles ont promis d'exercer leur charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics.

La première partie de cette cérémonie a été présidée par M. Nicolas Croci Torti, Préfet du district d'Aigle.



La municipalité a le plaisir de vous présenter les nouveaux membres qui composent l'exécutif communal dès le 1er juillet 2026, pour la législature allant jusqu'au 30 juin 2031.

Réunis autour d'une volonté commune de poursuivre leur engagement au service de la collectivité, les municipaux auront à cœur de travailler pour l'avenir de la commune, dans un esprit d'écoute, de collaboration et de responsabilité.

La municipalité adresse ses chaleureux remerciements aux deux municipales sortantes, Mmes Pascale Hauswirth et Pearl Macherel, pour leur engagement, leur disponibilité et le travail accompli au cours de ces cinq dernières années au service de la population.

Durant cette période de législature, elles ont assuré leurs fonctions avec sérieux et constance, contribuant activement au bon fonctionnement de la commune et au traitement des dossiers communaux.



Mario Da Silva (Syndic), Nadia Gonçalves, Johan Wyder, Serge Bochatay, Olivier Chesaux (Municipaux)



Retrouvez toutes nos informations
sur le site internet

www.lavey.ch

La commune de Lavey-Morcles dispose d'une [page facebook](#) officielle. Vous y trouverez des informations en lien avec l'actualité de la commune.

Rappel des manifestations de juillet à décembre 2026

Date	Qui	Quoi
02.07.2026.....	Paroisse des 2 Rives	Café de la diacre, salle Decker
12.07.2026.....	Paroisses.....	Prière de Taizé, Temple
17.07.2026.....	Municipalité	Cinéma en plein air
31.07.2026.....	Amicale Morclane	Fête nationale, Praz-Riond
01.08.2026	Municipalité	Fête Nationale
06.08.2026	Paroisse des 2 Rives	Café de la diacre, salle Decker
09.08.2026	Paroisses.....	Prière de Taizé, Temple
15.08.2026	Ski-Club Lavey	Fête de la mi-été, Martinaux
08.09.2026	APPEL.....	AG, buvette
10.09.2026	Paroisse des 2 Rives	Café de la diacre, salle Decker
10.09.2026	Municipalité	Réception des nouveaux habitants et jeunes citoyens
11.09.2026	Municipalité	Cinéma en plein air
12.09.2026	Amicale Morclane.....	Sortie d'été
13.09.2026	Paroisses.....	Prière de Taizé, Temple
19.09.2026	Jeunesse de Lavey-Morcles.....	Ramassage des déchets
22.09.2026	APPEL.....	Sortie Europapark
01.10.2026.....	Paroisse des 2 Rives.....	Café de la diacre, salle Decker
03-04.10.2026	Paroisse des 2 Rives	Fête de Paroisse, salle polyvalente
10.10.2026.....	Ski-Club Lavey	Corvée, Martinaux
11.10.2026	Paroisses.....	Prière de Taizé, Temple
17.10.2026.....	Ski-Club Lavey	Brisolée, couvert villageois
05.11.2026	Paroisse des 2 Rives	Café de la diacre, salle Decker
13.11.2026	Ski-Club Lavey	AG
29.11.2026	Paroisses.....	Feu de l'Avent, colline du Boët
02.12.2026	Paroisses.....	Repas œcuménique de l'Avent, hôtellerie franciscaine
04.12.2026	Ski-Club Lavey	Assemblée des Gardiens
04.12.2026	Paroisses.....	1ère fenêtre de l'Avent
05.12.2026	Jeunesse de Lavey-Morcles.....	Vin chaud, couvert villageois
09.12.2026	Paroisses.....	Repas œcuménique de l'Avent, hôtellerie franciscaine
11.12.2026	Paroisses.....	2ème fenêtre de l'Avent
12.12.2026	Municipalité	Noël des aînés
13.12.2026	Paroisses.....	Prière de Taizé, Temple
14-20.12.2026.....	Paroisse des 2 Rives	Labyrinthe de l'Avent, Temple
17.12.2026.....	Paroisse des 2 Rives	Café de la diacre, salle Decker
18.12.2026	Paroisses.....	3ème fenêtre de l'Avent
20.12.2026	Paroisses.....	Noël des familles
24.12.2026	Paroisse Catholique.....	Messe de Noël, église catholique

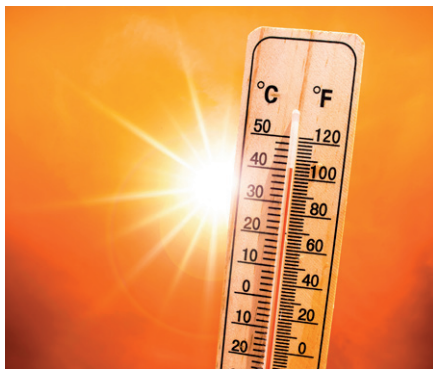
En général, l'Atelier de l'Avenir a lieu le jeudi toutes les deux semaines.

Une jeunesse impliquée dans la prévention du suicide avec la campagne #LÀPOURTOI de STOP SUICIDE et ontécoute.ch.

Chaque année, à l'occasion du 10 septembre, STOP SUICIDE déploie sa campagne #LÀPOURTOI autour d'une thématique spécifique. En 2026, l'association s'associe à la plateforme ontécoute.ch pour aborder les questions d'estime de soi et d'image corporelle.

Dans de courtes vidéos à retrouver sur les réseaux sociaux de l'association à partir du 10 septembre, les jeunes prennent la parole sur ces sujets.

Besoin d'aide ? Ne restez pas seul-e : appelez le 143 (adultes) ou le 147 (jeunes) 24h/7j



QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE ?

Trois règles d'or pour les jours de canicule :

- **le repos avant tout** : rester chez soi, éviter l'activité physique.
- **garder la fraîcheur dans la maison** : en journée, fermer fenêtres, volets, stores, rideaux. Bien ventiler pendant la nuit. Porter des vêtements clairs, amples et légers, de préférence en coton. Rafraîchir l'organisme: douches froides, linges humides sur le front et la nuque, compresses froides sur les bras et les mollets, bains de pieds et de mains froids.
- **boire beaucoup (au moins 1,5l par jour) et manger léger** : tout au long de la journée, absorber régulièrement des liquides frais, sans attendre d'avoir soif. Proscrire l'alcool, la caféine et les boissons trop sucrées. Consommer des aliments froids et riches en eau pour leur effet rafraîchissant : fruits, salades, légumes et produits laitiers. Veiller à consommer assez de sel.

Les symptômes du coup de chaleur et de la déshydratation :

Température élevée, bouche sèche, pouls rapide, troubles du sommeil, céphalées, nausées, spasmes, fatigue, asthénie, confusion, vertiges, désorientation.

Il faut agir immédiatement ! Selon la gravité, faire boire, rafraîchir la personne à l'aide de linges humides, appeler un médecin.

Installation d'une piscine

L'installation d'une piscine enterrée ou hors-sol, fixe ou démontable, est soumise à la délivrance d'un permis de construire, ceci indépendamment du volume du bassin.

Les piscines non couvertes et autres bassins extérieurs jusqu'à 5 m³ peuvent être dispensés d'enquête publique par la Municipalité, pour autant que ces objets ne portent pas atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

Par ailleurs, **le remplissage des piscines doit impérativement être annoncé** à l'administration communale. En effet, le remplissage de plusieurs piscines en même temps vide le réservoir communal d'eau, provoque des alarmes et peut amener à des coupures d'eau.



➡ Pas d'enquête publique jusqu'à 5 m³, si pas d'atteinte aux intérêts des tiers.

➡ Remplissage à annoncer préalablement à l'administration communale.

Plan de scolarité 2026-2027

DURÉE DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Début de l'année scolaire :	le	jeudi	20 août 2026	le matin
Fin de l'année scolaire :	le	vendredi	25 juin 2027	le soir

CONGÉS HEBDOMADAIRES

Mercredi après-midi et samedi

VACANCES ET CONGÉS ANNUELS

Congés d'automne	du	mercredi	14 octobre 2026	à midi
	au	lundi	26 octobre 2026	le matin
Vacances de Noël	du	mercredi	23 décembre 2026	à midi
	au	lundi	11 janvier 2027	le matin
Congés de Carnaval	du	vendredi	05 février 2027	le soir
	au	lundi	15 février 2027	le matin
Vacances de Pâques	du	jeudi	25 mars 2027	le soir
	au	lundi	05 avril 2027	le matin
Pont de l'Ascension	du	mercredi	05 mai 2027	à midi
	au	lundi	10 mai 2027	le matin

JOURS FÉRIÉS

Saint Maurice	le	mardi	22 septembre 2026
Immaculée Conception	le	mardi	8 décembre 2026
Saint-Joseph	le	vendredi	19 mars 2027
Pentecôte	le	lundi	17 mai 2027
Fête-Dieu	le	jeudi	27 mai 2027

Le plan de scolarité cantonal est scrupuleusement suivi. En outre, pour compenser la Fête de la St-Maurice, les élèves iront en classe :

- 1H : mercredi 09 décembre 2026 – en classe le matin
- 2H à 4H : mercredi 09 décembre 2026 – en classe tout le jour
- 5H à 8H : mercredi 09 décembre 2026 – en classe tout le jour
- 5H à 8H : mercredi 24 mars 2027 – en classe tout le jour

Les demandes de congé avant la rentrée scolaire, ainsi que la veille du jour de clôture de l'année scolaire ne sont pas prises en considération.

Fauchage des terrains incultes, émondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux, coulisses et dépotoir de vignes – Rappel des obligations



La municipalité rappelle aux propriétaires, exploitants et gérants de biens-fonds leurs obligations légales en matière d'entretien des terrains. Ces dispositions s'appliquent toute l'année.



1. Plantations et visibilité routière :

Selon la *Loi sur les routes (LRou ; art. 39) du 10 décembre 1991, et de son règlement d'application (RLRou ; art. 8 à 11 et 15) du 19 janvier 1994* :

- **Les ouvrages ou plantations** ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.
- **Les haies** en limite du domaine public doivent être taillées aux hauteurs maximales suivantes :
 - 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
 - 2 mètres dans les autres cas.
- **Les arbres** en bordure de routes cantonales ou communales doivent être élagués :
 - au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur.
 - au bord des trottoirs, à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

2. Terrains incultes et luttas contre les espèces envahissantes :

Selon le *Code rural et foncier (art. 123 à 128) et le Règlement sur la protection des végétaux (RPV ; art. 14), la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP, art. 37) du 30 août 2022, son règlement d'application (RLPrPNP, Art 33) du 1 janvier 2024*, les propriétaires doivent :

- **Lutter contre la prolifération d'organismes nuisibles**, tels que chardons et espèces envahissantes.
 - Faucher et entretenir les parcelles incultes de façon à ne pas porter préjudice aux fonds voisins.
- L'Annexe 5 RLPrPNP contient la liste des espèces exotiques envahissantes avec obligation de lutte.*

3. Prévention des incendies :

Selon le *Règlement d'application (RLPIEN, art. 4a) du 28 septembre 1990 de la Loi sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels du 27 mai 1970*,

- La végétation et les plantations sont entretenues afin de ne présenter aucun danger d'incendie.
- En particulier, les champs sont régulièrement fauchés et les zones de forêt débroussaillées.

4. Cours d'eau :

Selon la *Loi sur la police des eaux (LPDP, art. 9) du 3 décembre 1957*, les propriétaires de terrains traversés ou bordés par un ruisseau doivent **nettoyer et curer régulièrement le lit afin de garantir le bon écoulement des eaux**.

5. Infrastructures viticoles :

Les propriétaires de vignes ont **l'obligation de vidanger régulièrement les dépotoirs et d'entretenir les coulisses** afin d'assurer l'écoulement normal des eaux (règlements communaux).

6. Protection de l'environnement :

- **L'utilisation du feu ou de produits chimiques pour l'entretien des milieux naturels est interdite.**
- Conformément à la *Loi sur la faune (LFaune, art. 22) du 28 février 1989*, toute atteinte à un milieu qui risque de porter préjudice à la faune locale doit faire l'objet d'une autorisation du service compétent.
- **Les municipalités encouragent les pratiques permettant de préserver la faune et la flore locales** par exemple en conservant des zones refuges naturelles (bandes herbeuses non fauchées, fauchage tardif, haies indigènes, etc.).

7. Délai d'exécution et sanction :

Les propriétaires ou leurs gérants réalisent les travaux nécessaires **jusqu'au 30 juin 2025 pour les parcelles en plaine et au 31 juillet de la même année pour celles à mi-monts (800 m) et plus**.

- Il est recommandé de nettoyer les parcelles infestées par des chardons ou autres espèces envahissantes avant le 15 juin afin de limiter leur dissémination.
- Les surfaces de compensations écologiques ne sont pas concernées par ces délais. Les échéances sont fixées par l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD, Annexe 4.A.1.) et les directives cantonales.

Toute contravention fera l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

Lutte contre les espèces invasives exotiques : moustique tigre, frelon asiatique, scarabée japonais

Pour rappel, la commune s'engage dans la prévention et la lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes, parmi lesquelles le moustique tigre, le frelon asiatique et le scarabée japonais. En cas d'observation d'un frelon asiatique ou d'un nid : annonces sur www.frelonasiatique.ch (ou le code QR) et à la commune. La commune prend en charge la destruction des nids signalés sur son territoire.

N'intervenez jamais vous-même, la

destruction des nids est réalisée par un spécialiste !

Des informations détaillées sont disponibles sur le site internet de la commune (Pratique > Infos au public > Lutte contre les espèces invasives exotiques). Ces ressources permettent notamment d'apprendre à reconnaître ces espèces, de connaître les gestes à adopter pour éviter de les attirer et de savoir comment contribuer activement à leur surveillance et à leur limitation.

La commune invite chacun à faire preuve de vigilance et à annoncer les espèces observées, comme indiqué sur les différents supports d'information.



Décisions municipales

Conformément à l'art. 3 de la Loi vaudoise sur l'information (LInfo), la Municipalité communique ci-dessous les décisions d'intérêt général qu'elle a prises des mois de juillet 2024 à janvier 2025, étant entendu que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle est amenée à traiter lors de chacune de ses séances.

Pendant cette période, la Municipalité a notamment :

- changé certains engins de gymnastique de la salle polyvalente.
- demandé à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) l'intervention urgente de leurs services afin d'envisager la pose d'un enrobé sur la route de déviation pour accéder à Morcles.
- alloué à M. Maurice Chesaux la somme de Fr. 400.- en le félicitant et remerciant pour la qualité de son travail dans le cadre du classement pour la Triennale 2022-2024.
- effectué des travaux pour le pilotage

de l'horloge mécanique du clocher du Temple.

- validé la proposition de convention de partenariat et la lettre d'intention fixant les intentions de la société Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA dans le cadre du projet Futurostep.

- pris acte d'une lettre de l'Office de la consommation (OFCO) qui l'autorise à effectuer les travaux pour le nouveau réservoir de Morcles.

- pris acte que la stratégie de gestion des zones d'activités (SRGZA) a été officiellement déposée par Chablais Région pour approbation par le Conseil d'Etat.

- pris acte que M. Jean-François Pilet, directeur de la société AGEPP SA, a pris sa retraite. M. Daniel Clément assure la direction d'AGEPP SA depuis le 1er octobre 2025.

- pris acte de la proposition de Radio Chablais de maintenir la participation communale à Fr. 3.- par habitant.



HORAIRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Lundi de 8h00 à 11h00

Mardi de 8h00 à 11h00 et de 17h00 à 18h30

Mercredi de 8h00 à 11h00

Jeudi de 8h00 à 11h00

Vendredi fermé

Si votre emploi du temps ne vous permet pas de vous rendre à l'administration communale durant les heures d'ouverture, vous pouvez obtenir un rendez-vous, sur appel, en dehors des heures proposées.

Conseil communal Décisions

En 2025 et 2026, le Conseil communal a adopté les préavis suivants :

Le 11 décembre 2025

Préavis 11/2025 concernant le projet de budget pour l'année 2026.

Préavis 12/2025 sur l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2.

Le 16 avril 2026

Préavis 01/2026 pour la création de parcours de trail et la réfection de chemins.

Préavis 02/2026 traitant du nouveau règlement sur la prévoyance professionnelle des membres de la municipalité.

Séances en 2026

Jeudi 16 avril à 19h30

Jeudi 18 juin à 19h30

Vendredi 25 septembre à Praz-Riond

Jeudi 10 décembre à 19h30

Nous rappelons à la population que ces séances sont ouvertes au public. La participation des citoyennes et citoyens est la bienvenue.

Les préavis ci-dessus peuvent être consultés sur le site internet www.lavey.ch sous la rubrique Autorités – Municipalité.



Des « Notices d'urgence » pour adopter les bons comportements face aux risques

Les événements exceptionnels peuvent survenir à tout moment: fortes intempéries, inondations, incendies, pannes d'électricité ou autres situations nécessitant des mesures particulières. Être informé et connaître les bons comportements permet de mieux se protéger et de contribuer à la sécurité de toute la communauté.

Afin d'accompagner la population, le Canton de Vaud met à disposition des « Notices d'urgence ». Ces supports présentent, de manière simple et pratique, les principaux risques identifiés ainsi que les réflexes à adopter avant, pendant et après un événement.

Ces notices abordent notamment des situations telles que les précipitations violentes et les crues, les incendies de forêt, les pannes d'électricité ou encore d'autres dangers pouvant affecter la population. Elles prodiguent des conseils utiles pour anticiper, se préparer et réagir de manière appropriée. Quelques gestes simples et une bonne préparation peuvent faire une réelle différence en cas de situation inhabituelle.

Les Notices d'urgence du Canton de Vaud sont disponibles en ligne sur : <https://www.vd.ch/securite/protection-de-la-population/notices-urgence>

En cas d'incident, informez la police

Nous rappelons à tous les habitants qu'en présence d'un problème relevant de la sécurité ou d'une infraction, il est important de contacter directement la police. Un signalement officiel permet aux autorités de constater les faits, d'intervenir si nécessaire et de disposer d'informations fiables pour agir efficacement.

Quelques exemples :

- Vol ou tentative de vol
- Dégradation de biens publics ou privés
- Excès de vitesse ou comportements dangereux sur la route
- Actes de vandalisme
- Tapage nocturne ou troubles à l'ordre public
- Comportements ou personnes suspectes

Pour les situations urgentes ou présentant un danger immédiat, composez le 117.

Pour les situations non urgentes, vous pouvez contacter le poste de Gendarmerie à Aigle afin d'obtenir des conseils ou de déposer un signalement.

La sécurité est l'affaire de tous. En informant les autorités compétentes, vous contribuez concrètement à la protection de notre communauté.

Merci à chacune et chacun pour sa vigilance et son esprit citoyen.

La taxe annuelle sur les ordures ménagères : comment est-elle calculée ?

Ces dernières années, plusieurs habitants se sont interrogés sur l'évolution du montant de la taxe forfaitaire des déchets. La municipalité souhaite apporter quelques précisions sur son fonctionnement et rappeler que cette taxe ne génère aucun bénéfice pour la commune. Conformément à la législation cantonale et au règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, la taxe forfaitaire doit uniquement couvrir les coûts effectifs du service, sans jamais les dépasser. Les comptes liés à la gestion des déchets sont contrôlés chaque année.

Le montant de la taxe est défini selon le principe suivant :

Coût total du service (frais de collecte, transport, traitement des déchets, incinération à l'usine, infrastructures et utilisation de la déchetterie)

- Revenus de la vente des sacs et déductions du régime de l'art. 21
- Nombre de ménages recensés au 31 décembre de l'année précédente

Le résultat obtenu correspond au montant de la taxe forfaitaire annuelle par ménage et le règlement communal prévoit une taxe forfaitaire annuelle maximale de Fr. 250.-. La taxe est également applicable aux résidences secondaires, commerces et entreprises qui ne sont pas soumis à l'obligation de disposer d'un container.

Le montant de la taxe peut ainsi évoluer d'une année à l'autre en fonction des dépenses et des recettes du service. Une augmentation des coûts, notamment liée à la hausse des frais de transport, d'incinération ou des investissements nécessaires dans les infrastructures — comme la nouvelle déchetterie de St-Maurice — peut entraîner une adaptation de la taxe. À l'inverse, une évolution favorable des recettes permettrait d'en diminuer le montant.

La municipalité rappelle également qu'une mesure spécifique est prévue par le règlement communal : selon l'art. 23, les familles ayant un enfant âgé de 0 à 2 ans sont exonérées de la taxe forfaitaire.

Une gestion des déchets qui concerne toute la population

La gestion des déchets est une responsabilité partagée par l'ensemble de la population. Plus la quantité de déchets produits est importante, plus les coûts liés à leur collecte, leur transport et leur traitement augmentent.

Chaque geste compte. Réduire ses déchets, réutiliser les objets ou améliorer le tri permet non seulement de préserver l'environnement, mais aussi de limiter les charges supportées par la collectivité. À titre d'exemple, la quantité de papier jetée représente une part importante des coûts : apposer un autocollant « Pas de publicité » sur sa boîte aux lettres permet de réduire significativement les volumes de papier inutilisés.

En adoptant de bonnes pratiques au quotidien, chacun contribue à une gestion plus durable et plus maîtrisée des déchets, au bénéfice de toute la communauté.

La municipalité remercie la population pour sa collaboration et son engagement en faveur d'une gestion responsable des déchets.

Nos sportifs font rayonner Lavey-Morcles !

La commune a de quoi être fière de ses sportifs, jeunes et moins jeunes, qui ont brillé bien au-delà de nos frontières communales.

À travers quelques parcours sportifs qui nous ont été signalés, nous souhaitons partager avec vous des exemples de passion, d'engagement et de réussite qui illustrent la richesse des activités sportives pratiquées par les habitantes et habitants de notre commune.

SAVE THE DATES !

Fête Nationale

La Municipalité et la Jeunesse de Lavey-Morcles vous donnent **rendez-vous le 1er août 2026**, à la salle polyvalente, pour célébrer la Fête nationale. Un tout-ménage sera distribué courant du mois de juillet.

Cinémas en plein air

Le **17 juillet 2026**, une visite du Fort de la CIPAD sera possible, suivie de la projection du film « Arthur The King » au chalet des Planaux (CIPAD) à Morcles. Le délai d'inscription est fixé au lundi 13 juillet 2026.

Le cinéma en plein air reviendra à Lavey le **11 septembre 2026** avec la projection de deux films : « Casper » en fin d'après-midi et « Top Gun » dans la soirée.

Les détails de ces soirées vous seront communiqués ultérieurement par voie de tout-ménage.

Sacha et Noah Berthoud - hockey sur glace



Sacha et Noah Berthoud ont remporté la Swiss League de hockey sur glace (ligue B) au terme d'une saison exemplaire, tant sur le plan collectif qu'individuel.

Tout au long du championnat, leur engagement, leur régularité et leurs

performances ont été remarqués. Fiers de leurs origines, ils n'ont pas manqué de mentionner leur village dans plusieurs interviews, permettant ainsi au nom de Lavey-Morcles de résonner aux quatre coins de la Suisse.

Un grand bravo aux deux frères pour leur réussite sportive et leur attachement à leurs racines rocannes.

Philippe Ballif - course d'orientation



Philippe Ballif est devenu champion suisse de course d'orientation en sprint dans la catégorie H-70.

Membre du Conseil communal, Philippe est un visage bien connu de notre village, que l'on croise régulièrement en pleine

préparation, baskets aux pieds. Grâce à sa passion, sa persévérance et son assiduité à l'entraînement, il a atteint un magnifique objectif à plus de 70 ans.

Une belle démonstration qu'il n'y a pas d'âge pour se dépasser et vivre pleinement sa passion.

Matteo Da Silva - basketball



Matteo Da Silva a participé à la Coupe du monde de basketball U19 à Lausanne l'été dernier, une compétition à laquelle la Suisse n'avait jamais pris part.

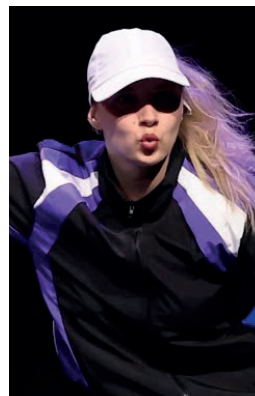
Opposée aux meilleures nations mondiales telles que les États-Unis,

le Canada, l'Allemagne ou encore la France,

l'équipe suisse a réalisé un magnifique parcours en terminant à la 8ème place sur 16 équipes. Elle a notamment signé une victoire historique face à France.

Bravo au jeune Rocan pour avoir représenté fièrement notre commune sur la scène internationale.

Julie Matthey - danse hip-hop



Julie Matthey pratique la danse au sein de l'école Let's Dance Studio à Monthey, où elle évolue avec le crew Onyx.

Avec son groupe, elle a participé aux Championnats suisses de danse hip-hop qui se sont déroulés à Luga-

no. Grâce à leur performance, les membres du crew Onyx ont décroché leur qualification pour les Championnats du monde Hip Hop International World Championship aux États-Unis, à Phoenix, où ils ont eu l'honneur de représenter la Suisse face à plus de 3'000 danseurs venus de plus de 55 pays.

Une magnifique aventure qui témoigne de leur talent, de leur travail collectif et de leur passion pour la danse. Bravo à Julie pour avoir porté fièrement les couleurs de notre région sur une scène internationale !

Le sport, une richesse pour notre commune

Ces quelques exemples illustrent la diversité des talents sportifs présents au sein de notre commune. Ils témoignent de valeurs qui nous sont chères : la persévérance, l'engagement, le respect, l'esprit d'équipe et le plaisir de se dépasser.

Nous savons toutefois que de nombreux autres habitantes et habitants de Lavey-Morcles pratiquent un sport, en compétition ou simplement par passion, et que nous n'avons pas forcément connaissance de toutes leurs activités et réussites.

À toutes celles et ceux qui font vivre le sport, quel que soit leur niveau ou leur discipline, la commune adresse ses encouragements et ses félicitations. Merci de faire rayonner, chacun à votre manière, l'image dynamique et engagée de notre village.

Continuez à pratiquer, à partager vos passions et à porter fièrement les couleurs de Lavey-Morcles !

Une retraite bien méritée



Après plus de 40 années au service de la commune, **Michel Wyder** a fait valoir son droit à la retraite. La municipalité tient à le remercier chaleureusement pour son engagement, sa disponibilité et son travail tout au long de ces quatre décennies.

Lorsque tu as commencé, pensais-tu arriver jusqu'à ta retraite à ce poste ?

- Non, mais le métier de bûcheron-forestier me plaisait beaucoup. J'ai toujours apprécié le patrimoine de la commune, ses magnifiques paysages ainsi que l'ambiance qui y règne. Tout cela m'a donné envie de rester et de poursuivre ma carrière ici.

Peux-tu partager un ou deux bons souvenirs en tant qu'employé communal ?

- Il y en a beaucoup ! Je garde notamment un excellent souvenir des sorties et des repas du Conseil communal, ainsi que des anniversaires célébrés entre collègues.
- La construction de la salle polyvalente a également été un moment marquant.
- J'ai aussi vécu des expériences particulières, comme le travail dans les avalanches.
- J'ai beaucoup apprécié la formation des apprentis forestiers-bûcherons à l'époque. Après mon apprentissage, André Ballay, alors chef d'équipe, a d'ailleurs continué à me transmettre son savoir-faire et à m'enseigner les subtilités du métier.
- Enfin, les repas de fin d'année étaient toujours des moments très attendus, riches en convivialité et en activités.

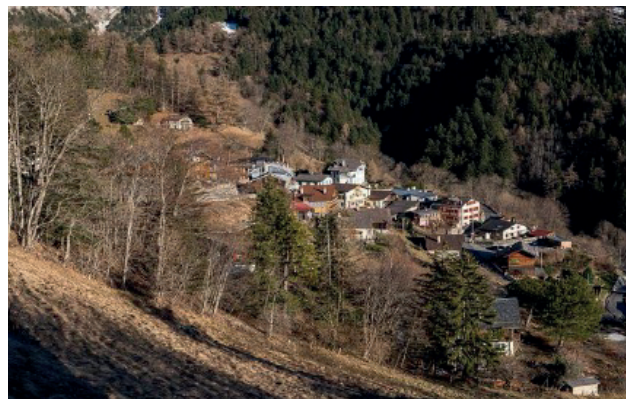
Quels sont tes projets pour ta retraite ?

- Profiter davantage de la vie : participer à de nombreux concours de pétanque, une passion qui m'accompagne depuis longtemps, faire des balades, voyager, passer du temps avec mes amis et ma famille, m'occuper de mes proches et partir cueillir des champignons.

Un dernier mot ?

- Durant ces 40 années, j'ai éprouvé énormément de plaisir à travailler pour la commune. J'ai toujours entretenu de très bons contacts avec les habitants et j'ai beaucoup apprécié mes collègues de travail. Aujourd'hui encore, je garde d'excellentes relations avec eux.

Amicale Morclane : présentation



L'Amicale Morclane est une association locale active dans le village de Morcles, au sein de la commune de Lavey-Morcles. Elle œuvre au renforcement des liens entre les habitants de Morcles et à l'animation de la vie villageoise, grâce à l'organisation de manifestations conviviales et d'activités communautaires.

Ses missions :

- Favoriser la convivialité et le vivre-ensemble
- Préserver et valoriser le patrimoine humain et culturel de Morcles
- Organiser des événements rassembleurs pour les habitants et les visiteurs
- Encourager les échanges intergénérationnels et l'esprit de solidarité

Ses principales activités :

- L'organisation de la fête nationale à Praz-Riond
- Des sorties et rencontres conviviales
- Des activités favorisant la cohésion sociale et l'animation du village
- Le soutien à la dynamique associative de la commune

Ses valeurs :

- Convivialité - Respect - Solidarité - Engagement bénévole
- Attachement aux traditions locales

Rejoignez l'association !

L'Amicale Morclane accueille toutes les personnes souhaitant participer à la vie du village, contribuer à l'organisation d'événements et partager des moments de convivialité dans un cadre authentique et chaleureux.

Coordonnées :

M. Benjamin Levaux, président – Morcles 4 – 1892 Morcles
076 217 12 67



Municipalité de Lavey-Morcles

Greffe municipal

Rue Centrale 16
1892 Lavey-Village

T. 024 485 12 33
greffe@lavey.ch

Bourse communale

T. 024 486 14 02
bourse@lavey.ch

Contrôle des habitants

T. 024 486 14 01
habitants@lavey.ch

Service technique

T. 024 486 14 03
technique@lavey.ch

www.lavey.ch